

## Communiqué de presse

### Enquête Comparis : large acceptation concernant l'enregistrement de données en voiture

## La moitié des Suisses seraient prêts à installer un crash recorder dans leur voiture

**Les appareils d'enregistrement de données au volant peuvent avoir un impact positif en matière de sécurité sur les routes. En Suisse, seuls trois assureurs utilisent pour l'heure ces dispositifs auprès des jeunes conducteurs. Mais le potentiel pourrait être plus large. Selon une enquête de comparis.ch, la moitié des Suisses seraient non seulement disposés à installer un appareil dans leur véhicule, mais aussi favorables à le rendre obligatoire.**

Zurich, le 7 septembre 2018 – Jusqu'à présent, des enregistreurs relevant le comportement au volant ne sont utilisés que par les compagnies Axa, Allianz et la Mobilière auprès des jeunes conducteurs, sur une base volontaire. Mais comme le révèle maintenant une enquête représentative menée par l'institut de sondage et d'études de marché Marketagent pour le compte de comparis.ch, le comparateur sur Internet, le potentiel est loin d'être épuisé : une bonne moitié (50,7 %) des personnes interrogées seraient prêtes, toutes tranches d'âge confondues, à installer un crash recorder dans leur véhicule. Par ailleurs, plus de 45 % des personnes interrogées voient une éventuelle obligation d'un œil plutôt positif, voire très positif. Toutefois, 70 % demandent à être récompensés de la part des assureurs – donc, à bénéficier d'une réduction de primes.

### Les plus de 50 ans particulièrement favorables

En Suisse, la tranche d'âge des 50-65 ans compte une proportion particulièrement élevée de personnes prêtes à embarquer un enregistreur dans leur véhicule (55,2 % ; contre 48,9 % chez les 30-49 ans et 48,4 % chez les moins de 30 ans). En effet, la plupart d'entre eux pense qu'un crash recorder favorise la bonne conduite au volant (pour 53,5 %, contre 50 % chez les répondants plus jeunes). Sur le fond, 66 % des personnes interrogées estiment qu'un crash recorder peut apporter une aide précieuse à la reconstitution d'accidents et, par conséquent, à la question de la responsabilité.

### La moitié des plus de 50 ans en faveur d'une obligation

Les Suisses âgés entre 50 et 65 ans sont également les plus favorables à une obligation générale : 48,4 % trouvent cela plutôt positif, voire très positif. Les moins de 50 ans sont eux aussi amplement favorables, avec bien 44 % des personnes pouvant se faire à l'idée d'une obligation d'installer des crash recorder. Seuls 16 % des plus de 50 ans, de même que 17,7 % des 30-49 ans et 19,7 % des moins de 30 ans y sont fermement opposés. Andrea Auer, experte Mobilité chez Comparis, pense qu'une obligation présente aussi potentiellement une chance pour les assurés : « Si le nombre d'accidents baissait du fait de crash recorder rendus obligatoires, les automobilistes pourraient à long terme bénéficier d'un abaissement des primes, en raison de coûts plus faibles pour les assureurs. »

### 70 % des automobilistes veulent une réduction de primes pour l'installation d'un crash recorder

Plus de deux tiers des répondants, toutes tranches d'âge confondues, estiment que les assureurs devraient récompenser l'installation d'un crash recorder par une réduction de primes. C'est

notamment l'avis des Romands, avec une part de 74,7 % (contre 68,4 % en Suisse allemande) et des hommes 73,3 % (contre 66,7 % des femmes). Andrea Auer constate que « l'échange données-contre-réduction-de-primés réclamé pourrait bien s'avérer intéressant pour les assureurs, également ». Car, d'après la compagnie d'assurances Axa, les jeunes conducteurs ayant installé un crash recorder ont causé 15 % d'accidents en moins que les autres conducteurs de la même tranche d'âge dépourvus de l'appareil.

### À l'avenir, un crash recorder pour tous les automobilistes ?

« La forte disposition à installer un crash recorder dans son propre véhicule indique le potentiel existant pour les assureurs », note Andrea Auer, qui souligne que Axa l'a bien compris il y a dix ans déjà, à l'introduction de son *Crash Recorder*. Que d'autres compagnies suivent avec des offres similaires n'est donc plus qu'une question de temps. « Compte tenu des conditions actuelles du marché, les assureurs sont contraints de proposer de nouvelles offres. Cela dit, il n'est pas encore possible de dire si, à l'avenir, les automobilistes plus âgés pourront aussi tirer profit de modèles d'assurance comprenant des enregistreurs numériques », déclare l'experte.

Axa offre d'ores et déjà – depuis plus de 25 ans – la possibilité aux automobilistes d'installer un crash recorder, mais sans appliquer de rabais de prime. Selon l'assureur, les clients plus âgés ne profiteront pas, à l'avenir non plus, de primes réduites en raison d'un crash recorder.

### Méthode

*Enquête représentative réalisée par l'institut de sondage et d'études de marché Marketagent pour le compte de comparis.ch auprès d'un échantillon de 1191 personnes issues de Suisse romande et allemande. Le sondage a eu lieu en août 2018. Les personnes sondées au sujet des crash recorder sont des internautes âgés de 14 à 65 ans.*

#### Crash recorder vs. enregistreur de données de conduite

Un **crash recorder**, également appelé enregistreur de données d'accident (ou d'évènements de la route – (EDR), enregistre les 30 dernières secondes précédant un accident. Il enregistre des paramètres comme l'accélération, la date et l'heure. Des valeurs que l'assurance analyse ensuite manuellement afin de reconstituer les circonstances de l'accident et de clarifier plus facilement la question de la responsabilité. Aujourd'hui, Axa et Allianz offrent 15 % de réduction de primes pour l'installation d'un crash recorder aux jeunes conducteurs jusqu'à l'âge de 24 ou respectivement 30 ans.

Un **enregistreur de données de conduite** en revanche, collecte des données sur le comportement au volant du conducteur, telles que les kilomètres parcourus, la vitesse et l'accélération – en continu. Ces informations sont directement transmises à l'assureur. Le client bénéficie alors de primes préférentielles s'il adopte une bonne conduite. Dans son modèle d'assurance « Clever Drive », la Mobilière octroie aux jeunes conducteurs de moins de 25 ans qui installent un tel enregistreur de données, un rabais de primes entre 15 et 25 % – en fonction de leur style de conduite.

Sources : [axa.ch](http://axa.ch) / [allianz.ch](http://allianz.ch) / [mobiliere.ch](http://mobiliere.ch)

### Plus d'informations

Andrea Auer

Experte Mobilité

Téléphone : 044 360 53 91

Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

[comparis.ch](http://comparis.ch)

**À propos de comparis.ch**

Avec plus de 80 millions de visites chaque année, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs à la prise de décision. Entreprise créée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, comparis.ch emploie aujourd'hui quelque 180 collaborateurs à Zurich.